



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON**

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, un **AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville :

**QU'**une **séance extraordinaire** du conseil municipal aura lieu en circuit fermé par vidéoconférence, **le lundi 21 décembre 2020, à 20 h** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Mot de bienvenue ;
- 2) Avis de convocation ;
- 3) Ouverture de la séance extraordinaire ;
- 4) Adoption de l'ordre du jour ;
- 5) Adoption et dépôt - Budget pour l'exercice financier 2021 ;
- 6) Adoption et dépôt - Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 ;
- 7) Période de questions ;
- 8) Levée de la séance.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 11<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2020**

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,  
Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA